

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance de 21 mars 2017

### **BUDGET PRIMITIF 2017 Présentation et adoption**

Ce projet de budget 2017, conforme aux orientations budgétaires poursuit les efforts engagés depuis plusieurs années en matière de gestion optimisée et de mutualisation des services du CMAS et de la Ville.

Après les efforts menés en 2015 et ceux entrepris courant 2016, précisés lors de la dernière séance du Conseil d'Administration, ce budget bénéficie des répercussions budgétaires en année pleine.

Ainsi, après le transfert de la régie technique au sein de la Ville de Troyes, qui œuvrera pour la Ville et pour le CMAS, la contribution versée par la Ville sera diminuée du montant de la charge transférée soit 530 000 € pour être ramenée à 970 000 € contre 1 500 000 € en 2016.

Concernant l'activité "Résidences pour Personnes Agées", après une contribution de la Ville de Troyes de 693 000 €, nécessaire à la résorption des déficits, 2017 bénéficiera d'un nouveau soutien de la collectivité mère à hauteur de 250 000 €, correspondant au besoin annuel afin d'équilibrer la section d'exploitation.

## **A/Budget principal**

### 1- Section de fonctionnement

#### **a. Dépenses de fonctionnement**

Le CMAS organise et met en œuvre une politique d'action sociale ciblée et renouvelée suite à l'Analyse des Besoins Sociaux. Dans ce cadre, une équipe pluridisciplinaire assure l'accueil, l'information, l'orientation et l'écoute des Troyennes et Troyens exposés à une situation fragile. Dans une logique de subsidiarité, cet accompagnement se traduit prioritairement par la mobilisation des dispositifs de droit commun et l'appui à l'accès aux droits. En complément, des aides facultatives peuvent être attribuées en cas de difficultés financières temporaires et imprévues ; de diminutions brutales des ressources ; en vue de soutenir l'accès, le retour ou le maintien dans l'emploi ; accompagner des dépenses de santé ; faciliter les séjours vacances des enfants.

En cas d'urgence, une aide alimentaire peut être apportée, désormais, sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé.

Ainsi pour l'exercice 2017, **185 800 €** seront réservés à ces actions.

Outre l'équipe pluridisciplinaire dédiée à l'action sociale, le personnel du CMAS comprend du personnel administratif et technique. Globalement, la charge de personnel, en baisse par rapport à 2016 suite au transfert de la régie technique à la Ville de Troyes, est ramenée à **848 980 €**.

Un crédit permettant l'attribution de subventions aux associations concourant à la politique d'action sociale du CMAS est inscrit pour **70 000 €**.

Les autres dépenses relatives aux activités au bénéfice des usagers et à l'entretien du patrimoine propre du CMAS se répartissent entre les charges à caractère général pour **96 400 €**, les charges financières pour **1 050 €** et les charges exceptionnelles pour **6 300 €**.

En définitive, en ajoutant les opérations d'ordre pour 39 000 € (composées exclusivement de dotations aux amortissements), les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2017 à **1 247 530 €**.

## **b. Recettes de fonctionnement**

Les recettes propres du CMAS proviennent :

- du revenu des immeubles dont le CMAS est propriétaire (un local boulevard Jules Guesde, deux adresses avenue Brossolette et le bâtiment accueillant l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Méry sur Seine) pour **43 000 €**,
- du remboursement de **18 250 €** de charges CNRACL, par une association, auprès de laquelle deux agents travaillent en détachement et pour lesquelles le CMAS est tenu de payer les charges afférentes à leur salaire.

En ce qui concerne le besoin en contribution, le montant appelé auprès de la Ville comme évoqué en préambule est de **970 000 €**.

Après ajout de l'excédent de fonctionnement reporté de 2016 de **216 280 €**, le budget principal du CMAS en recettes de fonctionnement est de **1 247 530 €**.

**Ainsi, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 247 530 €.**

## 2- Section d'investissement

### **a. Dépenses d'investissement**

➤ Renouvellement de mobilier	20 000,00 €
➤ Travaux services extérieurs	10 000,00 €
➤ Dette (Capital)	35 000,00 €
➤ Restes à réaliser issus de l'exercice 2016	2 703,74 €
<b>Soit un montant total</b>	<b>67 703,74 €</b>

### **b. Recettes d'investissement**

➤ Dotation et fonds divers :	242 423,78 €
➤ Produits des cessions :	170 000,00 €
➤ Dotation aux amortissements :	39 000,00 €
➤ Excédent de la section d'investissement à fin 2016 :	277 851,49 €
<b>Soit un montant total</b>	<b>729 725,27 €</b>

En recettes, la ligne dotations et fonds divers enregistre le montant dégagé de la section de fonctionnement et inscrit en réserve complémentaire en l'attente de l'étude menée sur la construction d'une résidence autonomie.

En dépenses, la ligne Dette pour 35 000 € concerne le potentiel remboursement anticipé du seul emprunt en cours contracté par le CMAS, sous réserve des indemnités facturées par l'organisme financier.

Ainsi, compte tenu des excédents en section d'investissement successifs (notamment dus aux dotations aux amortissements) et de la cession intervenant cette année, cette section est présentée en excédent au Budget Primitif.

Il est à noter que cet excédent pourrait être repris en section de fonctionnement mais les trois conditions très restrictives du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'appliquent pas totalement à la situation de ce budget (cession importante, vente de produits financiers ou affectation en investissement supérieure au besoin de financement). Cependant, si la situation perdure, une demande de dérogation peut être établie auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

## **B/ Budget Annexe des Résidences pour personnes âgées**

L'activité des logements foyers est marquée depuis plusieurs exercices par un déficit d'exploitation structurel qui s'accroît en raison des modalités de tarification de l'activité.

L'augmentation de la redevance mensuelle décidée et autorisée par le Conseil Départemental plafonnée depuis plusieurs exercices n'est plus en corrélation avec les contingences financières obligatoires toujours croissantes.

Les efforts de gestion et la réduction des dépenses ont été poussés à leur maximum mais ne peuvent être poursuivis sur le long terme sans altérer la qualité du service.

Après la résorption des déficits des années antérieures par une contribution de la Ville de Troyes (693 000 € en 2016 et 255 000 € en 2015 accompagné d'une subvention du budget principal du CMAS d'un montant de 274 000 €), un appel de **250 000 €** est de nouveau nécessaire pour équilibrer le budget 2017. Cette contribution vient couvrir le besoin d'équilibre budgétaire annuel récurrent.

Le projet de budget prévisionnel est conforme aux orientations budgétaires, la section de fonctionnement s'équilibre à **1 417 640 €** et la section d'investissement à **132 524,29 €**

## 1- Section de fonctionnement

### **a. Dépenses de fonctionnement**

**Les dépenses afférentes à l'exploitation courante** passent de 290 180 € en 2016 à **216 850 €** en 2017, en raison d'un changement de prestataires en matière d'électricité mais aussi d'un recul des dépenses en matière de chauffage (selon les réalisations prévisionnelles 2016).

**Les charges de personnel**, pour **777 450 €** en hausse de 3 %, voient leur évolution s'expliquer par :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon (GVT)
- les effets de la revalorisation du point indiciaire prévue au 1<sup>er</sup> février 2017 de + 0,6%
- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (dit PPCR) pour les catégories B et A médico-sociaux commencé en 2016. Cette réforme majeure s'appliquera à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le PPCR prévoit plusieurs mesures ayant un effet direct sur la masse salariale :
  - une revalorisation indiciaire annuelle (2016-2020) ;
  - une refonte totale des statuts particuliers (conditions de nomination, d'avancement de grade...) ;
  - une réforme complète des cadres d'emplois de la catégorie C.

**Les dépenses afférentes à la structure** regroupent principalement les loyers, charges locatives, dépenses d'entretien et de maintenance dont le montant se stabilise sur 2017 à **423 340 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** présentent ainsi un budget 2017 de **1 417 640 €**

## **b. Recettes de fonctionnement**

**Les produits de la tarification** pour **1 130 000 €** correspondent aux forfaits journaliers perçus au titre du loyer et charge. L'encadrement de la tarification et la faiblesse du taux de revalorisation accordé au cours des derniers exercices accroît le déficit cumulé et obère sans conteste l'avenir de ces établissements.

**Les autres produits relatifs à l'exploitation** pour **280 430 €** sont constitués de la contribution de la Ville de Troyes, des participations financières des résidents pour le service repas et collations, de la facturation de la visite médicale d'entrée et depuis septembre 2015 de la redevance d'occupation due par les agents bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité de services.

**Les produits financiers et produits non encaissables** pour **7 210 €** se composent du revenu des chambres d'hôtes, du forfait d'entrée et de l'amortissement d'une subvention.

**Les recettes de fonctionnement** présentent ainsi un budget 2017 de **1 417 640 €**

## 2- Section d'investissement

### **a. Dépenses d'investissement**

Les dépenses sont destinées à renouveler les équipements courants et à entretenir les bâtiments.

➤ Autres subventions	1 210,00 €
➤ Mobilier	5 000,00 €
➤ Constructions sur sol d'autrui	17 000,00 €
➤ Déficit reporté 2016	99 435,65 €
➤ Restes à réaliser issus du compte administratif 2016	9 878,64 €

**Soit un montant total 132 524,29 €**

### **b. Recettes d'investissement**

Les recettes correspondent exclusivement à la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de **30 780 €**. La différence avec les dépenses d'investissement étant affichée en recettes sur le chapitre 007 – déficit prévisionnel d'investissement pour **101 744,29 €**

**Il vous est donc proposé, pour le Budget Principal et le Budget Annexe des RPA :**

- **d'adopter les propositions formulées aux différents chapitres budgétaires telles qu'elles figurent aux tableaux annexés**
- **d'adopter l'ensemble des annexes budgétaires jointes au document technique**

## A - BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

### I- FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	96 400,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	848 980,00	
65	Autres charges de gestion courante	255 800,00	
66	Charges financières	1 050,00	
67	Charges exceptionnelles	6 300,00	
70	Produits des services et du domaine		18 250,00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions, participations		970 000,00
75	Autres produits de gestion courante		43 000,00
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	39 000,00	
	<b>Reports</b>		
002	Résultat de fonctionnement reporté		216 280,00
	<b>TOTAUX I</b>	<b>1 247 530,00</b>	<b>1 247 530,00</b>

## II- INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	
23	Immobilisations en cours	10 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		242 423,78
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		170 000,00
45	Opérations sous mandat		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections		39 000,00
	<b>Reports</b>		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		277 851,49
	Restes à réaliser	2 703,74	
	<b>TOTAUX II</b>	<b>67 703,74</b>	<b>729 275,27</b>

## III - TOTAL

	<b>TOTAUX GENERAUX (I + II)</b>	<b>1 315 233,74</b>	<b>1 976 805,27</b>
--	---------------------------------	---------------------	---------------------

**B - BUDGET PRIMITIF 2017**  
**BUDGET ANNEXE**  
**RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES**

GROUPE	Pour info chapitre	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
		<b>I- FONCTIONNEMENT</b>		
I	011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	216 850,00	
II	012	Dépenses afférentes au personnel	777 450,00	
III	016	Dépenses afférentes à la structure	423 340,00	
I	017	Produits de la tarification		1 130 000,00
II	018	Autres produits relatifs à la tarification		280 430,00
III	019	Produits financiers et prod. non encaissables		7 210,00
		<b>TOTAUX I</b>	<b>1 417 640,00</b>	<b>1 417 640,00</b>

GROUPE	Pour info chapitre	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
		<b>II- INVESTISSEMENT</b>		
13	13	Subventions d'investissement	1 210,00	
21	21	Immobilisations corporelles	5 000,00	
23	23	Immobilisations en cours	17 000,00	
28	28	Amortissement des immobilisations		30 780,00
007	007	Déficit prévisionnel de la section d'investissement		101 744,29
		<b>Reports</b>		
	001	Résultat d'investissement reporté	99 435,65	
		Restes à réaliser	9 878,64	
		<b>TOTAUX II</b>	<b>132 524,29</b>	<b>132 524,29</b>
		<b>TOTAUX GENERAUX (I + II)</b>	<b>1 550 164,29</b>	<b>1 550 164,29</b>

Pour extrait conforme,  
P/ le Président,  
La Vice-Présidente

Elisabeth PHILIPPON